

BULLETIN D'ENGAGEMENT A UNE MANIFESTATION ORGANISEE PAR LE MGCF

Manifestation : **Sortie Ardennaise**

Date : 5, 6 et 7 juin 2026

Organisateur : Jean-Pierre GRANJON, Bernard CASTER et Patrick MANCEAUX

Téléphone : 06 70 34 01 08 – 06 04 47 01 61 – 06 18 60 05 72

Point accueil des participants : Place de la république 51500 Rilly la montagne

heure : 8h45

	Pilote	Copilote	Marque du Véhicule :	
Nom			Type	
Prénom			Cylindrée	
Adresse			Année de mise en circulation	
Ville			Couleur	
Code postal			Cie d'assurance	
Téléphone portable			N° police assurance	
Adresse @ courriel			<i>Club et N° adhérent</i>	

Engagement membre MGCF : équipage de 2 personnes chambre double : 610€ 1 personne single : sur demande

Engagement membre autre club : équipage de 2 personnes chambre double : 640€ 1 personne single : sur demande

Merci de préciser (selon disponibilité) : lit double ou lits jumeaux

Signaler à l'organisateur les éventuelles allergies ou intolérances

Paiement par chèque **libellé au nom du MGCF** ou par virement bancaire à la Société Générale 03800 GANNAT- IBAN : FR76 3000 3038 4500 0372 7125 758 - BIC

Adresse SWIFT : SOGEFRPP

Le bulletin d'engagement, le paiement (*pour un virement joindre une copie de l'ordre du virement bancaire signé et émis pour le montant total*), sont à adresser à : **Patrick Manceaux 10 rue de la liberté 51500 Rilly la montagne**



Je m'engage à respecter les termes de la Convention de Sortie, accessible à partir du calendrier des activités sur la ligne de présentation de la sortie.

Modalités d'annulation et de remboursement

***30 jours avant le départ 80% de remboursement

***15 jours avant le départ 50% de remboursement

***1 jour avant la date aucun remboursement ne sera effectué

***Un départ pendant la manifestation, ne peut droit à aucun remboursement partiel

*** Les remboursements seront effectués exclusivement par virement bancaire. (RIB à fournir dans ce cas)

A la date de la participation, je précise que je possède un permis de conduire valide, une attestation d'assurance à jour de règlement et un contrôle technique valable

Signature et mention manuscrite « lu et approuvé » obligatoire